



CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE **Séance du Lundi 13 septembre 2021**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville-en-Vexin, s'est réuni en Mairie,

Le lundi 13 septembre 2021 à 18 Heures 30 mn

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire.**

Etaient présents : M. BAERT, Mme BUSSELL, Mme CAPRON, Mme CHANTEPIE, M. CHAUVIN, M. COUBRICHE, M. DONET, M. GARDET, M. LEBECQ, Mme LEBLANC, M. LECOMTE, Mme PETEL, M. SINGEOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. BARDOUIL, Mme COLLAS.

A été élue secrétaire : Mme LEBLANC.

Approbation du compte-rendu municipal du 25 juin 2021.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il faut rajouter à l'ordre du jour un point principal :
- Décision modificative de crédits n°1

1/ RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE VEOLIA ET DU SYNDICAT DES EAUX E.L.H. POUR L'ANNÉE 2020.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe CHAUVIN, adjoint au Maire, il présente le rapport annuel du délégataire VEOLIA sur la gestion de l'eau potable ainsi que le rapport du Président du Syndicat des Eaux sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir, délibéré, à l'unanimité,

Décide d'adopter le rapport annuel du délégataire VEOLIA sur la gestion de l'eau potable pour l'exercice 2020 et,

Décide d'adopter le rapport sur le Prix et la Qualité du service Public de l'eau potable pour l'année 2020.

2/ RAPPORT ANNUEL SMIRTOM POUR L'ANNÉE 2020.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques LEBECQ, adjoint au Maire, il présente le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Dans ce rapport est également abordé le point sur la prestation de pré-collecte, qui doit dans le futur être remplacé par des solutions alternatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'adopter le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers par le SMIRTOM.

3/ TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire indique que l'article 47 de la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit l'abrogation des régimes dérogatoires et impose aux employeurs de la Fonction Publique de délibérer pour mettre en place d'une façon effective les 1 607 heures annuelles de travail.

Monsieur le Maire propose donc de fixer un temps de travail hebdomadaire de 35h par semaine pour l'ensemble des agents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de 35h par semaine de travail pour l'ensemble du personnel.

4/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : OPÉRATIONS PATRIMONIALES

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de passer une décision modificative de crédits afin de modifier des écritures d'ordres, mais qui n'impactent en rien le budget de la commune.

Cela permettant ainsi de mettre à jour le patrimoine de la commune au vu du passage à la M57 au 1er janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la décision modificative de crédits sur les écritures d'ordres.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- **Aménagement du centre bourg** : Une 2^{ème} réunion de travail s'est déroulée samedi 11 septembre en mairie avec l'équipe du CAUE. Malheureusement il y a eu très peu de monde...

Deux groupes de travail se sont mis en place, afin de réfléchir ensemble sur un schéma harmonieux et dynamique de notre futur centre bourg.

Une séance de synthèse sera prévue avant la fin de l'année et on espère que de nombreux Hérouvillois seront présents.

- **Microfolie** : C'est une initiative du Ministère de la Culture afin de mettre à disposition du Grand Public (école, particuliers...) des œuvres culturelles de tous horizons. Il existe des microfolies permanentes comme celle de la Luciole à Méry-sur-Oise, mais également des microfolies itinérantes. Notre commune d'Hérouville-en-Vexin a été choisie par le Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique pour être le 1^{er} village du Val d'Oise à pouvoir profiter de ce service. Monsieur le Maire aimerait combiner cette initiative avec le spectacle de Noël pour les enfants.

- **Date du prochain conseil** : Le lundi 8 novembre 2021 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45 Heures.


**Le Maire,
Eric BAERT**